

# REGLEMENT DU CONCOURS

## Durée du concours

Du 7 novembre 2019 au 7 mai 2020

## Délai d'inscription

31 octobre 2019

## Conditions de participation

**Les classes participant au concours s'engagent à rester sans fumer pendant la durée du concours au moins. Tout acte de tabagisme ou toute consommation de produits du tabac (cigarette électronique, shisha, snus, tabac à sniffer, etc.) entraîne l'exclusion du concours.**

Les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année qui vont à l'école en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein ont le droit de participer au concours.

## Catégories de participation

Deux possibilités:

### Catégorie A

Dans cette catégorie, la classe entière s'engage collectivement à ne pas fumer.

### Catégorie B

Les classes de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> sont autorisées à participer à cette catégorie même si elles comptent jusqu'à 10 % de consommateurs/consommatrices de tabac: jusqu'à 10 élèves, 1 consommateur/consommatrice de tabac au max  
de 11 à 20 élèves, 2 consommateurs/consommatrices de tabac au max  
de 21 à 30 élèves, 3 consommateurs/consommatrices de tabac au max  
plus de 31 élèves, 4 consommateurs/consommatrices de tabac au max

Attention: les classes de 6<sup>e</sup> ne peuvent participer qu'à la catégorie A!

En cas de doute sur la capacité de certains élèves de la classe à rester sans fumer, mieux vaut (pour les classes de 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>) s'inscrire dans la catégorie B pour éviter le risque de devoir interrompre le concours parce qu'un élève fume.

**Attention: il n'est pas possible de changer de catégorie pendant le concours.**

## Contrôle

Catégorie A: les élèves qui consomment du tabac doivent en informer leur enseignant(e), qui doit annuler la participation de la classe.

Catégorie B: lorsque la proportion d'élèves qui consomment du tabac dépasse 10 %, l'enseignant(e) doit annuler la participation de la classe.

Les élèves qui ne respectent pas leur engagement doivent en informer leur enseignant(e), qui doit ensuite retirer la classe de la liste des participants. Le respect des règles du concours doit être confirmé deux fois pendant la durée du concours, après les trois premiers mois et à la fin du concours.

Ne peuvent participer au tirage au sort que les classes qui confirment deux fois avoir respecté les règles du concours.

## Prix

100 bons de voyage de CHF 500.- ou de CHF 250.-.  
Le montant des prix sous forme de bons de voyage dépend de la catégorie.

### Catégorie A

Bons de voyage de CHF 500.-

### Catégorie B

Bons de voyage de CHF 250.-

## Inscription

En remplissant le formulaire d'inscription, les élèves témoignent de leur engagement personnel au sein du concours.

Si la classe connaît des changements au cours d'Expérience non-fumeur 2019/2020, c'est la situation du début de l'année scolaire qui prévaut. Si, par exemple, un(e) élève qui fume arrive en cours de semestre dans la classe, cela n'influence pas la participation au concours.

Le délai d'inscription est fixé au 31 octobre 2019. Nous confirmons les inscriptions. Si un(e) enseignant(e) n'a pas reçu de confirmation avant le 28 novembre 2019, il/elle doit l'annoncer à l'Association suisse pour la prévention du tabagisme d'ici au 10 décembre 2019. A défaut, la classe ne fera plus partie des participants.

La voie de droit est exclue.

Par cantons, on entend non seulement les cantons suisses, mais aussi la Principauté du Liechtenstein.

**L'Association suisse pour la prévention du tabagisme traite les données personnelles conformément à la loi en vigueur sur la protection des données. Elle s'engage à faire un usage approprié des données personnelles fournies, exclusivement aux fins prévues. Aucune donnée n'est transmise à autrui ni vendue.**

## Informations

Nous répondons volontiers à vos questions:

**Association suisse pour la prévention du tabagisme AT,**  
Haslerstrasse 30, 3008 Berne, tél. 031 599 10 20,  
info@at-schweiz.ch,  
**Centres cantonaux** (adresses au dos du prospectus)